



**Saint-Symphorien-
d'Ozon**

Nombre de conseillers : 29

Présents : 24

Pouvoir : 5

Absents :

Quorum : 15

DELIBERATION N° 2022-52
COMMUNE DE SAINT SYMPHORIEN D'OZON
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 20 septembre, 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Symphorien d'Ozon, dûment convoqué le 14 septembre, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Pierre BALLELIO Maire

Secrétaire de séance : Séverine MORA

MEMBRES PRESENTS :

Pierre BALLELIO - Lilian CARRAS - Sylvie CARRE - Jean-Christophe LEGENDRE - Mireille SIMIAN - Yves PLANTIER - Patrizia MAURIN - Ludovic GAGUIN - Séverine MORA - Guy PERRUSSET - René WINTRICH - Michel MOULIN - René MARTINEZ - Elisabeth TEYSSOT - Marie-Annick FRANÇOIS - Christian ROYET - Valérie SPYCKERELLE - Nadine BROUTY - Geneviève GLEYNAT - Bruno BARAZZUTTI - Arnaud DELEU - Françoise HAMAÏLI - Grégory AGUS - Jean Loup ODET

POUVOIRS :

Pascale LUCARELLI qui a donné procuration à Patrizia MAURIN
Laurence BECKERS qui a donné procuration à Françoise HAMAÏLI
Myckaëlle MARRY qui a donné procuration à Grégory AGUS
Nicolas VERVLIEET qui a donné procuration à Arnaud DELEU
Sylvie COLOMBET qui a donné procuration à Geneviève GLEYNAT

OBJET : FONCIER - ACQUISITION DU VOLUME 3 DE LA PARCELLE AV 365, ASSIETTE D'UN POSTE DE TRANSFORMATION - SIS RUE DE LA BARBANDIERE.

CL/Traité en commission « Aménagement du Territoire, Urbanisme et Patrimoine » réunie le 07/09/2022.

Lors du projet d'aménagement Centre-Bourg/Barbandière, l'opération Les Symphonies, réalisés par la SNC UTEI LES SYMPHONIES, a nécessité le renforcement du réseau électrique sur l'îlot 2.

Un poste de transformation de courant électrique a donc été créé selon les prescriptions d'ENEDIS par la SNC UTEI. Celle-ci souhaite céder gratuitement le terrain d'assiette du poste de transformation au droit du domaine public à la Commune.

Il est ainsi proposé de donner une suite favorable et d'acquérir gratuitement auprès la SNC UTEI LES SYMPHONIES le volume n°3 de la parcelle AV 365.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'acquisition à titre gracieux du volume n°3 de la parcelle AV 365 sise rue de la Barbandière ;
- PRECISE que les frais de notaire seront honorés par SNC UTEI LES SYMPHONIES.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire;

■ télétransmis en Préfecture
Le 22 septembre 2022

■ Date de mise en ligne sur
le site Internet de la collectivité
le 22 septembre 2022

Le Maire,



Pierre BALLELIO

Le secrétaire de séance,



Séverine MORA

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Lyon peut être saisi par voie de recours administratif préalable obligatoire de la délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en préfecture,
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Reservé de préfecture
069-216902916-20220920-DELIB2022-52-DE
Date de télétransmission : 22/09/2022
Date de réception préfecture : 22/09/2022